
Dons patriotiques annoncés par la commune de la Magistère (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques annoncés par la commune de la Magistère (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 548;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39875_t1_0548_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

en argent; Lachapelle, du 2^e bataillon de Seine-et-Oise, et pour les citoyens de Verdun, une paire de boucles de jarretière en argent, une boucle de col, aussi en argent, et 2 bagues en or. Il ajoute que la commune de Montmédy envoie une caisse renfermant l'argenterie de ses églises, de valeur de 62 marcs 14 gros, 110 livres en monnaie d'argent et quelques effets en or.

L'Assemblée décrète la mention honorable de tous ces dons, et l'insertion au « Bulletin » (1).

Effets d'or ou d'argent remis à la Convention nationale ou à l'administration générale des domaines nationaux, par Bo (2).

« Les sans-culottes de Mouzon envoient en numéraire, à titre d'échange avec des assignats..... 1,467 liv.

« En don patriotique..... 60 liv.

« Un cachet et une clef de montre en or donnés par Lambert.

« La commune de Montagne-sur-Aisne, offre en don patriotique huit pièces en or de 24 livres, une pias re d'Espagne de valeur d'environ 96 livres et 636 livres en monnaie d'argent et 190 livres en assignats.

« Un dragon du 20^e régiment de chasseurs à cheval offre une pièce en or et une en argent, monnaie de l'empereur, avec une paire de boucles d'argent.

« La commune de Montmédy envoie une caisse renfermant l'argenterie de ses églises, de valeur de 26 marcs quatre gros, et 110 livres en monnaie d'argent avec quelques effets en or.

« Le 2^e bataillon de Seine-et-Oise envoie sa chapelle (*sic*).

« Des citoyens de Verdun offrent une paire de boucles de jarretières en argent, une boucle de col de même, et 2 bagues en or.

« J'ai reçu les effets mentionnés en cette lettre, excepté l'article de Montmédy.

« Ce 13 frimaire.

« DUCROISI. »

La commune de la Magistère, département de Lot-et-Garonne, annonce qu'elle vient d'envoyer à Valence, chef-lieu de son district, 86 bonnes chemises et 150 paires de bas, pour les défenseurs de la patrie, et qu'elle enverra sous peu de jours 450 autres paires de bas.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du maire de la commune de la Magistère (4).

« La Magistère, le 30 de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les citoyens de la commune de La Magistère, chef-lieu du canton, district de Valence,

département de Lot-et-Garonne, viennent d'envoyer au chef-lieu de leur district, 86 bonnes chemises, 150 paires de bas à l'usage des défenseurs de la patrie; 450 autres paires, produit des offres généreuses, y seront envoyées sous peu de jours. Les moins fortunés de nos concitoyens ont voulu participer à cette offrande patriotique. Enfin il n'en est aucun qui n'ait voulu avoir la gloire de coopérer à cette œuvre.

« Citoyens, nous demandons que notre offrande soit insérée dans le *Bulletin de la Convention*, non par vaine gloire, mais pour que notre exemple soit imité par toutes les communes de la République. Puisse-t-il produire tout l'effet que nous en attendons.

« Citoyens, nous vous ordonnons au surplus de rester à votre poste jusqu'à ce que la liberté, l'égalité ne soient plus méconnues. Les sans-culottes de La Magistère sont debout, et au moindre signe ils vous entendront.

« P. BAULEY, maire; TESTOS; VERGNES; ORLIACSECON, JAUVIELLE, procureur de la commune. »

Les administrateurs du département de la Corrèze, en applaudissant à la Révolution mémorable du 31 mai, et conjurant l'Assemblée de rester à son poste, lui envoient 2,030 livres en assignats, produit d'une cotisation volontaire du 1^{er} bataillon de la Corrèze, dont les membres se sont privés d'une partie de leur solde, pour secourir leurs malheureux frères qui gémissent depuis longtemps dans les prisons du tyran de la Prusse. Les citoyens du département se sont empressés d'imiter un si bel exemple; ils ont joint à ce sacrifice généreux 5,433 liv. 2 s. en numéraire, 13,602 livres en assignats, 12 marcs 6 onces d'argenterie, 5 gros 1/2 d'or, 28 paires de bas, 8 chemises, 5 paires de souliers et 2 chapeaux. Ils prient la Convention de vouloir bien convertir tous ces effets en espèces, et de les faire passer à leurs camarades prisonniers en Prusse.

Leur demande est décrétée, avec mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des directoire et procureur syndic du département de la Corrèze (2).

Les citoyens composant le directoire, et procureur général syndic du département de la Corrèze, à la Convention nationale.

« Salut et fraternité,

« 50 de nos frères gémissent depuis longtemps dans les prisons du tyran de la Prusse, ils faisaient partie du 1^{er} bataillon de la Corrèze, de ce bataillon qui, s'étant montré un des premiers dans la Révolution, a donné dans toutes les occasions les preuves les plus éclatantes de son courage et de son intrépidité. Ces malheureux éprouvent les horreurs de la faim, de la nudité

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 324.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 810.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 324.

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 810.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 324.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821.